



Communiqué unitaire

Lundi 23 septembre, notre collègue, Christine Renon, directrice de l'école maternelle Méhul de Pantin a été retrouvée morte sur son lieu de travail. Elle s'était jetée de cinq mètres après avoir adressé des lettres à son inspecteur d'académie et aux directrices et directeurs de Pantin. Épuisée, elle remettait en cause les conditions déplorables de l'exercice de son travail, dans lequel l'institution nous accule depuis des décennies. Elle demandait enfin à l'institution de ne pas salir son nom. Sa hiérarchie a eu pour seule réponse d'ordonner de ne pas diffuser ses lettres et de les remettre à la police.

Dans notre département, depuis le début de cette année, plusieurs tentatives de suicide et plusieurs alertes ont eu lieu, en lien avec des situations de conditions de travail dégradées connues depuis longtemps par l'administration. Nous avons, en tant qu'organisations syndicales de nombreux témoignages allant dans ce sens. Le plus souvent, la seule réponse de notre hiérarchie a été « d'exfiltrer » les personnels victimes des circonscriptions où elles étaient en poste, leur infligeant ainsi la double peine de devoir quitter leur poste et de ne pas voir les problèmes se résoudre.

Le CHSCT a initié une enquête sur les risques psycho-sociaux des personnels du 1^{er} degré tant les alertes ont été nombreuses. Il aura fallu de nombreuses années pour obtenir sa diffusion, il y a presque 4 ans, et depuis, aucune mesure de prévention primaire n'a été mise en place.

Monsieur le Directeur Académique, stopper la détérioration de nos conditions de travail, aggravées par des réformes successives, et répondre véritablement à la situation insupportable décrite par nos collègues nécessite que vous preniez immédiatement des mesures d'urgence :

- protéger effectivement la santé physique et morale des personnels comme vous l'impose le Code du Travail
- mettre en place la médecine préventive réglementaire à la hauteur des besoins
- respecter la législation en matière d'accident de service
- respecter les prérogatives des CHSCT tant au niveau de leurs missions d'enquête que celles de prévention
- appliquer systématiquement l'article 11 du statut de fonctionnaire : protection inconditionnelle des enseignants par la hiérarchie face aux agressions dont ils sont victimes
- vous assurer de conditions d'exercice respectueuses et adaptées à un enseignement de qualité
- faire cesser la « violence institutionnelle » dans les opérations de carrière
- abaisser les effectifs dans les classes et respecter les seuils
- garantir les remplacements de tous les personnels
- recruter les psychologues EN nécessaires pour couvrir tous les postes
- direction d'école : augmenter les quotités de décharges, améliorer le régime indemnitaire ; rétablir une aide administrative à temps complet dans le cadre d'un emploi statutaire de fonctionnaire dans toutes les écoles. L'an dernier, des dizaines de directrices, directeurs et adjoint-es ont alerté l'administration sur leurs conditions de travail hautement dégradées, faisant état de leur mise à mal quotidienne face aux multiples tâches et responsabilités à assumer.

Monsieur le Directeur Académique, les organisations syndicales, exprimant l'état d'esprit de l'ensemble de la profession, refusent cette gestion des personnels. De tels actes de désespoir ne doivent pas se reproduire, il faut que cela s'arrête !

Les organisations syndicales exigent que vous protégiez la santé morale et physique des personnels dont vous avez la responsabilité et, qu'à cet effet, vous vous assuriez de conditions de travail respectueuses de toutes et tous.